

Compte-rendu de la réunion de travail « Réseau de correspondants »

Mardi 21 octobre 2014 à Thorenc, 14h00

Étaient présents : Francine Brondex (chargée de communication du PNR des Préalpes d'Azur), Sylvie Ferrero (membre du CdD), René Perier (administrateur du CdD), Nicole Trevet (administratrice du CdD et des Amis du Parc), Ivan Martouzet (administrateur du CdD), Chantal Jeremenko (Amis de Thorenc, membre du CdD), Geneviève Campodonico (membre du CdD), Jean-Francis Porthé (Délégué au PNR de Saint-Antonin), Alain Dellapina (Délégué au PNR d'Andon), Laurence Belhomme (habitante de Saint Cézaire sur Siagne), Pierre Larde (membre du CdD), Camille Dilet (volontaire en service civique du CdD), Renaud Dumas (chargé de mission du CdD).

Lieu : Salle Dikanski, Thorenc.

L'invitation à cette réunion de suivi comprenait le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Objectifs du réseau de correspondants
- 2 – Missions du correspondant
- 3 – Fonctionnement du réseau
- 4 – Prochaines étapes

Résumé des échanges et des discussions

1- Objectifs du réseau de correspondants

Les objectifs du réseau de correspondants sont rappelés :

- il facilitera les relations et la communication entre les instances du Parc et les citoyens, les associations et les acteurs économiques du territoire ;
- il appuiera le Conseil de développement dans ses activités ;
- les correspondants sont des relais locaux du CdD, dispositif citoyen d'appui à la mise en œuvre de la charte du Parc.

Le contexte est aujourd'hui favorable à la mise en place du réseau, car les projets du Syndicat mixte comme ceux du Conseil de développement sont lancés et il est déjà possible d'entrevoir certains résultats concrets de ces actions.

Francine Brondex insiste sur le fait que tous les moyens sont bons pour communiquer, d'autant plus que les participants font le constat de la méconnaissance du PNR et de ses instances par les habitants, les acteurs économiques et même parfois par les élus.

2- Missions du correspondant

Les missions du correspondant sont listées :

- Faire remonter des observations, avis et requêtes des habitants, associations, acteurs du territoire (partage d'information avec les membres du CdD, le délégué au Parc, etc.)
- Participer à la communication des informations à destination des habitants (des réunions des instances du Parc (affichage, presse, etc.), des actions menées par les instances du PNR)
- Participer aux manifestations culturelles, touristiques, festives (tenu de stands, organisation de mini-conférences, etc.)
- Participer aux enquêtes, recensements et recueils d'informations menées par le CdD
- Sensibiliser les autres habitants et visiteurs du territoire
- Être force de propositions et s'investir davantage...

Les correspondants pourront être sondés chaque année pour **évaluer** les actions du CdD.

Le correspondant pourra assister aux Conseils municipaux (ouverts aux habitants) dans la limite de ses disponibilités. Les mairies vont être prévenues de la constitution du réseau de correspondants et de la présence sur leur commune des correspondants du Conseil de Développement du PNR.

Le correspondant pourra également assister aux réunions mensuelles du Conseil de Développement qui ont lieu chaque mois dans des communes différentes du PNR, lorsque celles-ci se tiendront dans son secteur.

Le délégué du PNR de Saint Antonin souligne que la documentation envoyée par le Parc reste bien souvent à la mairie et n'est jamais distribuée. Plusieurs personnes soulignent également qu'ils ne reçoivent pas la lettre du Parc. Francine Brondex indique que l'équipe technique fait distribuer directement par la Poste la lettre du Parc, un lot d'environ 50 exemplaires supplémentaires est expédié en Mairie. Il est suggéré que les correspondants sondent les habitants pour connaître les adresses qui ne reçoivent pas la lettre du Parc mais leur rôle n'est pas de la distribuer.

3- Fonctionnement du réseau

Répartition géographique du réseau : Dans l'idéal 1 ou 2 personnes par commune, le binôme comporte l'avantage de partager les tâches. Les communes limitrophes (communes « portes ») pourront également comporter des correspondants du CdD.

Engagement des correspondants : il est souhaitable que le correspondant adhère au Conseil de développement (association loi 1901). Par cette adhésion, il s'engage moralement à être un correspondant et il montre qu'il partage les valeurs de la charte du PNR. L'avantage d'être membre du CdD réside également dans l'assurance qui est comprise par l'association (accident, responsabilités, etc.). Aucune durée d'engagement ne sera exigée, le correspondant est libre de se dégager de ses responsabilités à tout moment.

Formations des correspondants : une formation de base sera mise en place comportant des éléments sur le contexte institutionnel du PNR, la charte du PNR, le fonctionnement du CdD, les activités en cours et les projets réalisés par l'équipe technique du PNR et par le CdD, les outils dédiés au Réseau de Correspondants. Une documentation de base sera également mise à disposition. Un accès à des formations sur les outils de communication (vidéo/Audio conférences, rédaction sur le site internet, etc.) sera possible dès lors que les correspondants en feront sentir le besoin.

Animation du réseau : le réseau entretiendra une communication permanente grâce à une participation

active à un forum. Celui-ci sera animé par les membres du Conseil de développement dans un premier temps. Une information descendante régulière sera assurée par la lettre d'information mensuelle du Conseil de développement ainsi que celle du PNR.

Relations avec les élus : Un contact régulier avec le délégué du Parc de sa commune est nécessaire. Les missions du correspondant du CdD et celle des délégués sont bien distinctes et les deux parties doivent en être bien conscientes. Cependant le correspondant et le délégué collaborent et peuvent s'entraider.

Un contact ponctuel avec les élus en charge de questions spécifiques pourra avoir lieu dans la remontée des informations.

Nb : bien qu'il soit souhaitable qu'il y ait une affinité entre le délégué du PNR et le correspondant du CdD, le délégué ne choisit pas le correspondant sur sa commune.

Relations avec les habitants : La mise en place de « boîte aux lettres » physiques pourra être envisagée dans un second temps.

Relation entre les correspondants et le CdD :

Celle-ci se matérialisera par :

- Un forum de discussion à accès privé hébergé sur le site internet du CdD
- Des courriers électroniques (Lettre d'information, invitations, etc)
- Des réunions bisannuelles (dont une pourrait avoir lieu à la fête du Parc)

Un outil de suivi des actions des correspondants sera également mis en place afin que ces derniers indiquent au fur et à mesure leurs activités, permettant d'estimer l'activité du réseau en fin d'année. Celui-ci servira également de support pour justifier l'émission de reçus fiscaux aux correspondants pour les frais engagés dans le cadre de leurs missions (déplacements, etc.), sous réserve de renoncer expressément à leur remboursement.

2- Prochaines étapes

Un premier rassemblement des correspondants volontaires associé à une séance d'information pour débiter sur des bases communes sera programmé d'ici la fin de l'année 2014. Un sondage sera effectué d'ici la fin du mois d'octobre pour fixer une date qui convienne au plus grand nombre.

La communication sur la constitution du réseau de correspondants sera amplifiée dès à présent avec :

- L'impression du flyer chez un professionnel et sa large diffusion
- La diffusion d'affiches A4 dans les communes du PNR, sur Arpille.com, Nice-Matin, etc.
- Le bouche à oreille

Le Conseil de Développement enverra une lettre aux délégués du PNR afin de les tenir informés de l'existence du réseau de correspondants.

Thorenc, le 22 octobre 2014.

Camille Dilet
Volontaire du service civique